Rapport d'activité 2018

Perspectives 2019

DIRECCTE ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Sommaire

Éditorial p. 3

Points clefs

Les chiffres clefs de l'activité p. 4
Les principales missions p. 5
Les moyens p. 6
L'organisation de la Direccte en 2018 p. 6
Les temps forts 2018 p. 7

Agir pour les compétences, l'emploi et l'insertion professionnelle

Les chiffres clefs p. 8
Les faits marquants 2018 p. 9
Les perspectives 2019 p. 10

Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

Les faits marquants 2018 p. 12
Les chiffres clefs p. 12
Les perspectives 2019 p. 14
2018 : une année intense pour la cellule de continuité économique p. 14
Les principaux projets de développement économique et les pôles de compétitivité franciliens p. 15

Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Les faits marquants 2018 p. 16
Les perspectives 2019 p. 17
Les chiffres clefs p. 18

Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs économiques

Les faits marquants 2018 p. 20
Les chiffres clefs p. 20
Les perspectives 2019 p. 21

Moderniser l'organisation

Les faits marquants 2018 p. 22
Les chiffres clefs p. 22
Les perspectives 2019 p. 22
La communication p. 23
Les études et statistiques p. 23

© - photo - Pixabay

© - photo - Pixabay

© - photo - Pixabay

© - photo - Pixabay

© Direccte Île-de-France

Éditorial

La Direccte, au cœur des enjeux sociaux économiques

Première région économique d'Europe et troisième au niveau mondial, l'Île-de-France joue un rôle moteur pour l'emploi et la croissance française, tant par son poids économique que par son rayonnement.
Outre les enjeux portés au niveau national, de mutation de la production du travail (liée à la révolution numérique et à la mondialisation des échanges), de transition écologique et de réduction des disparités, la région doit répondre aux grands défis propres à l'Île-de-France que sont l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Grand Paris et les projets structurants de développement économique et urbain.

Qu'il s'agisse de faciliter l'accès de toutes et tous au marché de l'emploi, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, de soutenir les dynamiques territoriales et le développement des entreprises, de réguler les relations entre les différents acteurs économiques, l'action de la Direccte, administration déconcentrée de l'Etat, est au cœur de ces enjeux nationaux et régionaux.

Accès à l'emploi
L'une des priorités de l'Etat en Île-de-France est de faire en sorte que le dynamisme régional impulsé par les jeux olympiques et paralympiques de 2024 et la construction du Grand Paris Express bénéficient à tous les Franciliens et particulièrement à ceux qui sont éloignés de l'emploi.
Ainsi, en 2018, au titre des politiques d'accès à l'emploi, la Direccte a mis l'accent sur le Plan régional pour l'insertion de la jeunesse (PRIJ) - dont la vocation est de proposer un accompagnement renforcé et privilégié à 10 000 jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 25 ans et issus des quartiers prioritaires franciliens - et sur le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PIC), plan d'ampleur sans précédent de formation au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur un dispositif d'amorçage.

Soutien aux entreprises
En 2018, les missions de la Direccte se sont resserrées au profit des entreprises qui connaissent des difficultés (plans de sauvegarde de l'emploi, restructurations et conventions de revitalisation) et sur des thématiques d'envergure nationale (filières stratégiques et innovation).

Régulation
L'action de contrôle, mission de régulation essentielle, s'est poursuivie en 2018 avec notamment côté travail la mise en place de la nouvelle instance des observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social, le suivi des chantiers du Grand Paris et des contrôles renforcés en matière de fraude au détachement. Le pôle concurrence et consommation a continué à renforcer la prévention des risques pour le consommateur, à veiller à l'équilibre des relations commerciales et à prévenir les fraudes.

Corinne Chérubini
Directrice de la Direccte d'Île-de-France

Points clefs

La Direccte est une administration déconcentrée de l'État, placée sous l'autorité du Préfet de Région (sauf pour le système d'Inspection du Travail). Elle relève du Ministère du Travail ainsi que du Ministère de l'Économie et des Finances (périmètres ministériels 2018).

Les chiffres clefs de l'activité

FORMATION

3 950 déclarations d'activité d'organismes de formation ont été instruites.

221 contrôles d'organismes de formation et d'entreprises ont été menés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

752 entreprises ont été visitées dont 187 de taille intermédiaire (ETI) ou PME à forte croissance.

391 saisines ont été effectuées auprès des correspondants PME départementaux (hors cellule de continuité).

92 expertises ont été réalisées pour contrôler l'éligibilité des déclarations de crédit d'impôt innovation des PME, représentant 218 produits mis sur le marché.

60 dossiers Assurance Export traités, toutes polices confondues, au titre de la contribution aux procédures d'instruction pour le compte de Bpifrance Assurance Export.

150 dossiers de Conseillers de Commerce Extérieur de la France (nomination, de renouvellement ou de passage à l'honorariat) ont été traités sur les 8 départements.

EMPLOI

Plus de 500 TPE/PME ont bénéficié d'une prestation conseil en RH par un consultant expert, cofinancée par l'État et l'entreprise.

26 structures labellisées par l'État Service d'Appui RH (SARH) ont apporté une aide à la fonction RH à plus de 3000 TPE/PME.

218 procédures de Plans de Sauvegarde de l'Emploi ont été initiées.

1 455 décisions d'autorisations d'activité partielle ont été accordées, soit 5% de plus par rapport à 2017. Elles ont représenté 6.44M d'heures autorisées et concerné plus de 9 000 salariés.

54 entreprises se sont engagées dans une négociation d'accord Rupture Conventionnelle Collectives (RCC).

16 conventions de revitalisation ont été signées pour un montant de contribution de 5,7M€. 286 conventions ont été signées depuis 2004.

Les principales missions

- Soutenir les entreprises dans leur compétitivité et leur développement et accompagner les mutations économiques.
- Piloter régionalement les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage.
- Assurer l'application du droit du travail et le dialogue social.
- Contrôler la formation professionnelle.
- Veiller au respect des règles de concurrence, à la loyauté des relations commerciales et à l'application des règles en matière de métrologie légale.
- Piloter, au niveau régional, les politiques et actions de protection des consommateurs et assurer le contrôle des instruments de mesure.

CONCURRENCE ET CONSOMMATION

240 entreprises majeures ont été contrôlées en matière de délais de paiement.

24 assignations ont été engagées devant le tribunal de commerce de Paris à l'encontre d'enseignes de la grande distribution.

39 indices de pratiques anticoncurrentielles ont été recueillis.

14 enquêtes sur des pratiques anticoncurrentielles ont été achevées.

21 178 réclamations de consommateurs ont été traitées.

172 enquêtes et plans de contrôle ou de surveillance ont été réalisés.

31 487 visites d'entreprises ont été réalisées.

3 731 prélèvements de produits ont été réalisés en vue de leur analyse.

8 715 avertissements ont été adressés.

2 129 injonctions ont été prononcées.

782 amendes administratives ont été dressées.

1 137 procédures pénales ont été transmises au Parquet.

4 923 instruments de mesures ont été contrôlés.

TRAVAIL

75 821 demandes d'information ont été traitées par les services de renseignement.

31 740 suites ont été données aux interventions de l'inspection du travail (dont 18 397 lettres d'observation, 870 procès-verbaux en 2017, 551 décisions d'arrêts de travaux dont 380 dans le BTP).

3 416 contrôles ont été menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal.

23 192 accords d'entreprises ont été enregistrés.

37 services de santé ont été agréés (portant respectivement à 160 services autonomes et 24 services inter-entreprises agrées en Île-de-France)*.

SUPPORT

6 947 actes comptables saisis.

44 réunions des instances de dialogue social.

142 actions de communication ont été menées ou documents édités.

53 études conjoncturelles ou thématiques publiées sur la demande d'emploi, les mutations économiques, le monde du travail et les politiques de l'emploi.

Les moyens

129 005 676 € de budget total
dont **106 635 463 €** de crédits d'intervention,
16 931 368 € de crédits immobiliers,
5 438 845 € de crédits de fonctionnement.

337 900 000 € au titre du volet déconcentré du programme opérationnel national (PON) du Fonds social européen (FSE) pour la période 2014-2020.

1 unité régionale et 8 unités départementales installées sur 16 sites.

1525 agents dont 360 à l'unité régionale,
308 à l'UD 75, 194 à l' UD 92,
109 à l'UD 77, 139 à l' UD 93,
113 à l'UD 78, 114 à l' UD 94,
92 à l' UD 91, 96 à l' UD 95.

L'organisation de la Direccte en 2018

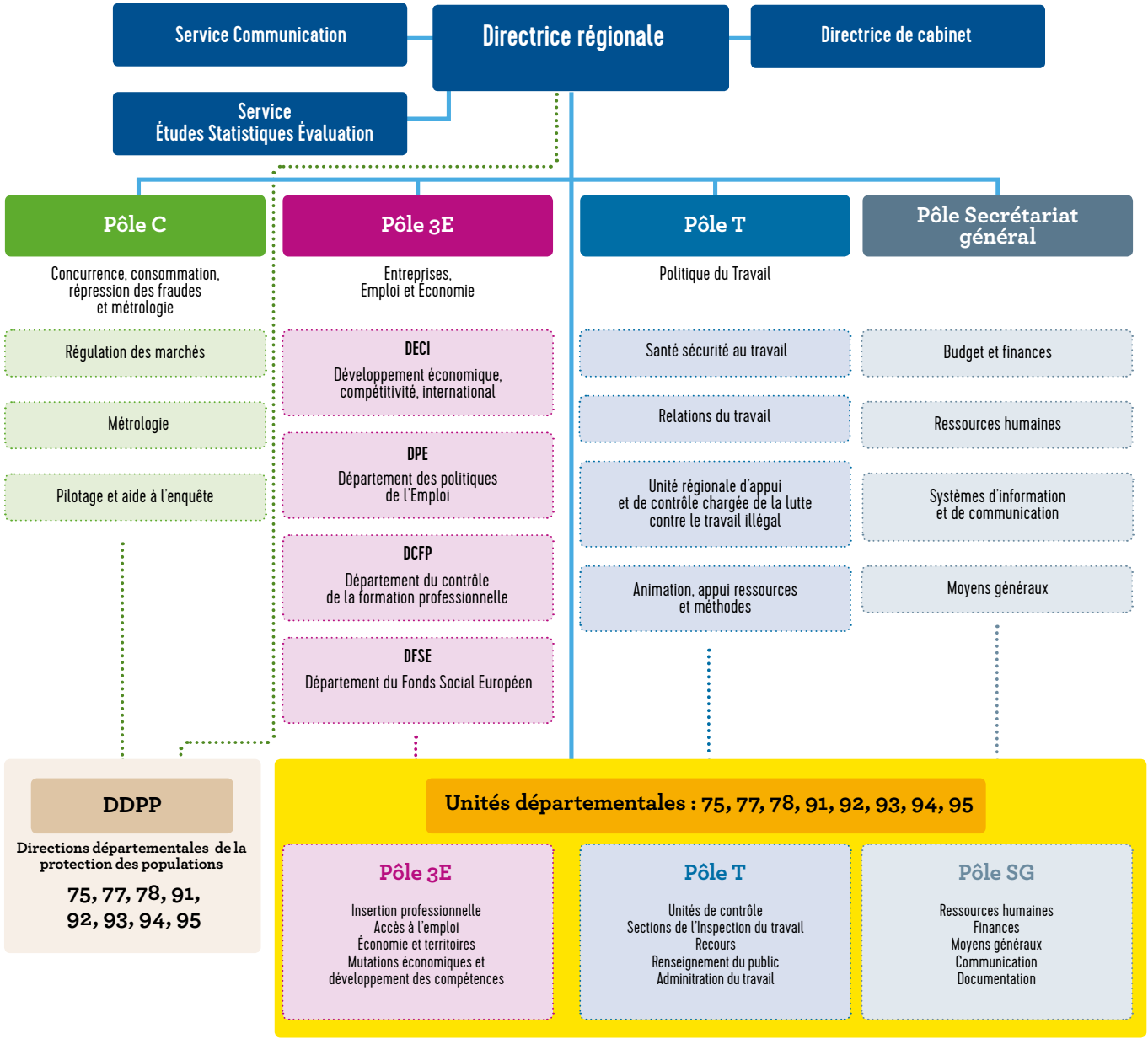

Les temps forts 2018

Suivi des chantiers du Grand Paris

En 2018 la Direccte Île-de-France a poursuivi les actions en faveur de la déclinaison des engagements pris par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de la charte « Responsabilité Sociale des Entreprises » pour la réalisation des marchés du Grand Paris. Des réunions de présentation de l'état d'avancement des travaux par ligne ont notamment été organisées avec les représentants des maîtres d'ouvrages à destination des membres des réseaux de contrôles. Des contrôles réguliers ont également été effectués sur les chantiers du Grand Paris, donnant lieu à des décisions d'arrêts de travaux (chute de hauteur, équipement), mises en demeure (installations sanitaires), procès-verbaux et à de nombreuses observations écrites. Au total, 215 interventions ont été réalisées sur les chantiers du Grand Paris en 2018.

Semaine de l'industrie 2018

Du 26 mars au 1er avril 2018 s'est déroulée la 8e édition de la Semaine de l'industrie. De nombreuses manifestations ont permis de faire découvrir les opportunités professionnelles proposées par le secteur autour du thème de l'industrie connectée. La Direccte d'Île-de-France, en partenariat avec Défi Métiers, a réalisé une exposition déployée dans plus de 100 lycées et collèges d'Île-de-France, au CIDJ du quai Branly et dans les huit préfectures d'Île-de-France en présentant huit métiers industriels liés à l'industrie connectée pour mieux faire connaître ces secteurs qui recrutent.

INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

Signature de la convention d'amorçage du Plan d'Investissement dans les Compétences

En 2018, le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) a été lancé en Île-de-France. L'Etat et le Conseil Régional ont signé une convention afin de déployer près de 24 000 places supplémentaires, représentant plus de 107 millions d'euros d'engagement financier de la part de l'État.

photo : Pixabay

Une entente anticoncurrentielle sur les prix des fertilisants liquides sanctionnée

Le 20 décembre 2018, à l'issue d'une enquête réalisée par la Brigade interrégionale d'enquête de concurrence d'Île-de-France, l'Autorité de la concurrence a infligé 355 000 € de sanction à quatre fabricants de fertilisants liquides et à deux revendeurs-grossistes pour plusieurs ententes sur les prix de revente de leurs produits.

Afin de faire obstacle à la concurrence et garantir artificiellement leurs marges, les fabricants avaient imposé de façon concertée des listes de prix de revente pour chaque revendeur-grossiste. L'enquête avait permis de démontrer l'existence d'une surveillance de la mise en œuvre de ces prix imposés et que des mesures de représailles étaient envisagées à l'encontre des revendeurs qui auraient appliqué des prix inférieurs aux tarifs imposés.

Agir pour les compétences l'emploi et l'insertion professionnelle

Le Département des politiques de l'emploi assure le pilotage des politiques d'emploi et d'insertion professionnelle de l'État dans le cadre d'objectifs recentrés, d'une approche territorialisée et d'un partenariat renforcé avec Pôle emploi, les missions locales, les Maisons de l'emploi et Cap emploi.
Le département de contrôle de la formation professionnelle assure le contrôle administratif des organismes de formation.
Le département du Fonds social européen pilote et gère les crédits du FSE et de l'IEJ dont une partie est déléguée aux conseils départementaux et aux Plie*.

* Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi

© photo : Pixabay

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MATIÈRE D'EMPLOI

Plus de 500 TPE/PME ont bénéficié d'une prestation conseil en RH par un consultant expert, cofinancée par l'État

Structures labellisées par l'État Service d'Appui RH (SARH) : **26 structures** ayant apporté une aide à la fonction RH à plus de **3 000 TPE/PME**

218 Plans de Sauvegarde de l'Emploi (procédures initiées)

1 455 décisions d'autorisations d'activité partielle ont été accordées

54 entreprises se sont engagées dans une négociation d'accord RCC, **38 décisions de validation** ont été prises pour **6 000 emplois menacés**

16 conventions de revitalisation ont été signées pour un **montant de contribution de 5,7M€.**
286 conventions ont été signées depuis **2004**

11 100 jeunes sont entrés dans le dispositif Garantie jeunes via la mobilisation des missions locales franciliennes

315 000 jeunes ont été en contact avec les 72 missions locales franciliennes

1 871 aides ont été accordées dans le cadre du dispositif Emploi francs

14 418 Parcours Emploi Compétences (PEC) ont été signés

Faits marquants 2018

• Le plan d'investissement dans les compétences : signature de la convention d'amorçage. Le PIC est un plan d'ampleur sans précédent au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi (au niveau national un million de jeunes peu qualifiés ainsi qu'un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés). 2018 marque le démarrage et le lancement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) en Île-de-France. L'Etat et le Conseil Régional ont signé une convention pour le déploiement de près de 24 000 places supplémentaires, qui représente un engagement financier de l'Etat de plus de 107 millions d'euros.

Ces formations portent principalement sur les savoirs transversaux (savoir de base, bureautique/numérique...) : des dispositifs d'insertion à destination des jeunes, et des formations qualifiantes, notamment vers des métiers ou secteurs en tension pour faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi en reconversion.

Le PIC se poursuivra en 2019 avec la signature entre l'Etat et Le Conseil Régional du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC).

• Le déploiement des Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC). L'ordonnance 3 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail a mis en place un nouveau dispositif de RCC, qui vient s'ajouter aux procédures de plans de sauvegarde de l'emploi et aux plans de départs volontaires. Le dispositif permet aux entreprises de procéder à des départs collectifs, en dehors de toute procédure de licenciement pour motif économique, sur la base de départs volontaires.

Au 31 décembre 2018, 54 entreprises se sont saisies de ce nouveau dispositif et 38 accords ont été validés par la Direccte IDF. Les secteurs concernés sont très variés. Il est intéressant de noter que 50 % des accords ont été conclus par des PME et des ETI. Dans 87 % des cas, les accords ont été signés par des délégués syndicaux. Dans les PME, ils l'ont aussi été par des élus non mandatés, conformément à la possibilité ouverte par les ordonnances.

• Un meilleur ciblage des politiques d'accès à l'emploi a permis de développer les structures de l'insertion par l'activité économique et de préparer ainsi la stratégie de lutte et prévention contre la pauvreté.

Avec les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage, préparons-nous aux métiers de demain !

D'ici 10 ans, 1 métier sur 2 sera transformé. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » comporte, notamment, les mesures suivantes :

- La réforme du compte personnel de formation avec la monétisation de ce compte ;
- De nouvelles possibilités d'abondement ;
- Une nouvelle définition des formations éligibles ;
- La mise en place d'un CPF « de transition » et la suppression du CIF ;
- La possibilité donnée à tout titulaire d'un CPF, à travers une application disponible à l'automne 2019, de gérer ses droits, de choisir sa formation, de s'inscrire et de payer en ligne ;
- Le déploiement d'un conseil en évolution professionnelle enrichi ;
- Une nouvelle définition des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle ;
- La création du « plan de développement des compétences » ;
- L'aménagement du régime de l'entretien professionnel ;
- La mise en place d'un nouveau dispositif de reconversion ou promotion par alternance ayant pour objet de permettre au salarié de changer de métier ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation ;
- La refondation du système de construction et de régulation des diplômes et titres professionnels ;
- Une nouvelle gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec la création de « France compétences » ;
- Une réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

FORMATION

3 950 déclarations d'activité d'organismes de formation ont été instruites

221 contrôles d'organismes de formation et d'entreprises ont été menés

FONDS SOCIAL EUROPÉEN

1 685 demandes de financements ont été instruites au titre des volets déconcentrés en Île-de-France des programmes opérationnels nationaux 2014-2020 du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ)

29 779 chômeurs ont été accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014

17 439 jeunes de moins de 25 ans ont été accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi depuis 2014

34 317 salariés ont été aidés dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'évolution de leur métier depuis 2014

162 920 participants chômeurs et inactifs ont bénéficié d'actions d'inclusion sociale depuis 2014

photo : Pixabay

Perspectives 2019

• La mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle

Les premières mesures de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel sont entrées en application au 1er janvier 2019. Les différents acteurs et bénéficiaires, entreprises, organismes de formation, salariés, demandeurs d'emploi seront accompagnés par les services de la Direccte.
La Direccte est notamment mobilisée dans le déploiement et la régulation du système de l'apprentissage en faveur du développement de l'offre d'apprentissage en Île-de-France.

• La mise en œuvre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences

Le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences se poursuit en 2019 avec la signature du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) le 4 avril 2019 entre l'Etat et le Conseil Régional.
Ce pacte porte sur 3 axes principaux :

Axe 1 : Analyser finement les besoins de compétences pour mieux orienter les politiques de formation et les personnes ;
Axe 2 : Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi durable ;
Axe 3 : Innover et transformer par l'expérimentation, dans le cadre d'appels à projets.

En contrepartie d'un engagement financier important pouvant aller jusqu'à un milliard d'euros sur 4 ans, l'Etat porte à travers le PRIC une exigence en termes d'accompagnement des publics les plus en difficulté. Cet accompagnement devra se traduire par la construction de parcours d'insertion et de formation souples, agiles, adaptables et modulaires en fonction de chaque individu.

SEINE-ET-MARNE

Participation de l'UD 77 à une expérience pilote pour l'insertion professionnelle des détenus de Meaux

Depuis 2016, une entreprise d'insertion « Après » a été créée au sein du centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin en Seine-et-Marne. Son objectif est de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des détenus et de contribuer ainsi à lutter contre la récidive. L'UD 77 finance les aides au poste pour les détenus et pilote cette expérimentation avec le service d'insertion pénitentiaire, Pôle Emploi, l'administration pénitentiaire, le juge de l'application des peines et le procureur de Meaux.
À ce jour, 73 personnes ont intégré ce programme et 24 sont sorties du centre de détention. 38% ont un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, création d'entreprise), 8% sont en formation qualifiante et 13% ont intégré une autre structure de l'insertion.

YVELINES

3e Forum Yvelinois de l'Apprentissage à Versailles

Le 19 septembre, le troisième Forum Yvelinois de l'Apprentissage s'est tenu à la mairie de Versailles. Quelques jours après la rentrée de septembre, 440 jeunes en recherche d'orientation ont découvert plus de 1 000 offres d'apprentissage dans 22 centres de formation du département.
Cet événement est le fruit d'une coopération entre la préfecture des Yvelines, la mairie de Versailles, le Conseil régional, les missions locales et l'UD 78.

ESSONNE

Signature de la Charte Inclusiv'Essonne

Dans le cadre de la mission de coordination des clauses sociales du 91, l'Etat, le comité régional, le département, les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les différents acteurs économiques de l'insertion ont signé une charte en faveur de la mise en œuvre des clauses sociales. Cette charte a pour objectif de renforcer les actions déjà mises en œuvre en matière d'insertion, d'emploi et de développement et d'harmoniser l'utilisation de ce dispositif existant entre les différents partenaires signataires.
L'UD 91 pilote cette action qu'elle a subventionnée dans le cadre de la coordination des clauses sociales.

HAUTS-DE-SEINE

Présentation du dispositif Emploi francs aux entreprises alto-séquanaises

À diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants de certains quartiers. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement expérimente les emplois francs, depuis le 1er avril 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2019 sur quatre territoires franciliens (sur sept au niveau national). Il s'agit d'une aide financière, versée à toute entreprise ou association, pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un demandeur d'emploi résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville faisant partie de l'expérimentation. Les entreprises franciliennes étant encore peu informées sur leur possible accès aux emplois francs, les UD ont donc lancé des actions de sensibilisation. À titre d'exemple, l'UD 92 et Pôle emploi, en partenariat avec la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) se sont mobilisés pour présenter ce dispositif à des entreprises alto-séquanaises lors d'une soirée, qui s'est tenue le 9 octobre dernier, à la chambre de commerce à Nanterre. À partir d'avril 2019, l'ensemble des QPV* des départements bénéficient de la mesure.

*QPV : Quartier prioritaire de la politique de la ville.

VAL-DE-MARNE

Le forum de la mixité de l'insertion par l'activité économique (IAE)

En partenariat avec Pôle emploi et le Conseil départemental du Val-de-Marne, l'UD 94 a lancé son premier « Forum de la mixité professionnelle en IAE », le 7 juin 2018. L'objectif était de mettre en relation des femmes éligibles avec des structures de l'IAE, porteuses d'offres d'insertion sur des postes dits traditionnellement masculins. Sélectionnées dans trois grands domaines d'activité (espaces verts, logistique et second-œuvre du bâtiment), les structures proposaient des postes en y apportant souvent le témoignage d'une salariée en insertion permettant ainsi de « démystifier » le poste. Conviées par Pôle emploi, près de 200 femmes Val-de-Marnaises ont participé au forum.

VAL-D'OISE

Innover dans la qualité de vie au travail : 2e édition du Juridikhton

L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), en partenariat avec l'UD 95, a organisé la 2ème édition du Juridikthon. Cette démarche innovante consiste à proposer un sujet correspondant à un problème vécu dans l'une des entreprises partenaires du concours, à savoir cette année : le télé travail et le droit à la déconnexion, la sensibilisation, la prise en compte du handicap et le maintien en emploi, la mise en place du comité social et économique (CSE) ; la mise en place d'un accord d'intéressement articulé à une politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). L'entreprise adaptée Cèdre, accompagnée par l'UD 95, a concouru pour cette problématique, et a remporté le premier prix.

SEINE-SAINT-DENIS

1ère rencontre sur l'évaluation des risques professionnels dans les SIAE

Comme chaque année, les réseaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) proposent diverses actions sur le territoire francilien. En Seine-Saint-Denis, le 24 septembre 2018, s'est tenue la 1ère rencontre sur le thème de l'évaluation des risques professionnels dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), en partenariat avec le Pôle Travail, les services de santé au travail, l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) et les réseaux de l'IAE.

PARIS

L'UD 75 à la journée des initiatives de l'emploi (Jite) 2018

Pour la cinquième année consécutive, le ministère du Travail a organisé la Journée des initiatives territoriales pour l'emploi (Jite). L'objectif de la Journée des initiatives territoriales était de mettre en visibilité les projets au service du développement des territoires et de l'emploi. Deux projets initiés par l'UD 75 ont été retenus. Le premier concerne le prêt de dépôt de garantie : il est possible d'obtenir un prêt à taux zéro (à la personne, sans intérêt, ni caution personnelle) pouvant aller jusqu'à 20 000 €, afin de lever les barrières à la prise d'un local dans les quartiers populaires (20 quartiers « politique de la ville » à Paris). Le deuxième projet concerne le digital au service des disquaires avec la création d'une plateforme commune sur internet. Cela permettra de fédérer les disquaires isolés et de rendre visible le stock de disques aux yeux du grand public, client potentiel.

Soutenir l'innovation et le développement des entreprises

L'action du département Développement économique s'articule autour de l'accompagnement des PME à fort enjeu en matière d'innovation et d'emploi, et des entreprises de taille intermédiaire, de l'anticipation des mutations économiques, du développement des entreprises à l'international et de l'attractivité des territoires.

© - photo - Pixabay

Faits marquants 2018

• PIA3 régionalisé (Innov'Up Leader PIA)

Ce 3e volet du programme national d'investissements d'avenir vise, dans chaque territoire, à faire de l'innovation un levier de compétitivité des entreprises, grâce à un partenariat entre l'Etat et les régions qui financent à parité des appels à projets conçus et pilotés localement par la Direccte, sous l'autorité du préfet, et par le Conseil régional

En Île-de-France, ce volet se décline principalement avec l'appel à projets Innov'up Leader PIA, opéré par Bpifrance. Trois périodes de réception des dossiers ont été ouvertes au cours de l'année 2018. Les expertises et la sélection des dossiers sont réalisées par les services du département développement économique de la Direccte et ceux du conseil régional, sur la base d'une instruction de Bpifrance. Fort du succès de cet appel à projet (plus de 120 dossiers déposés à chaque vague pour une vingtaine de lauréats), ce dispositif devrait voir son enveloppe commune Etat et Région passer de 20 à 54 M€.

Deux autres appels concernent, pour l'un, les organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (SESAME Filières PIA), pour l'autre, la filière agriculture et forestière (PIA Filières agricoles et forestières).

• Démarrage réussi pour l'incubateur le « Swave »

Fort d'un bilan chiffré déjà remarquable (49 entreprises incubées, 128 emplois créés, 10 M€ levés), le Swave remplit toutes les conditions pour jouer à plein un rôle dans les enjeux d'attractivité dans le contexte du Brexit, aux côtés des acteurs plus établis de la place parisienne.
La plateforme d'innovation fintech basée à la Défense a recruté en septembre 2018 sa seconde promotion de 22 entreprises (102 candidatures dont 15 % étrangères) ; deux masters spécialisés (data science et fintech) ont été créés en partenariat avec les universités Panthéon Sorbonne et Paris Dauphine ; attribution d'une bourse « diversité / égalité » en faveur des entreprises portées par des femmes et par des résidents de quartiers en difficulté.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

752 entreprises visitées dont 187 de taille intermédiaire (ETI) ou PME à forte croissance

391 saisines auprès des correspondants PME départementaux (hors cellule de continuité)

90 rendez-vous conseils et orientations pour les *start-ups* franciliennes, tenus dans les locaux de la Station F

86 entreprises suivies dans le cadre du dispositif régional de CRP (Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises)

15 règlements de contentieux à l'international pour le compte d'entreprises franciliennes ou traitement de retards de paiement de clients à l'étranger ; la Direccte a mis sous tension le réseau international du Trésor dans 13 pays

Impliquée dans la conception et le démarrage du Swave, la Direccte d'Île-de-France continue d'accompagner le Swave dans sa croissance en fédérant les énergies des entreprises, de l'Etat et des collectivités. En 2019, la stratégie d'un changement d'échelle est en discussion pour que l'écosystème construit autour du Swave atteigne une taille et une offre de services dignes d'un *hub* de taille mondiale.

• Une année de transition pour les pôles de compétitivité marquée par des consolidations stratégiques

2018 marquait la fin de la troisième phase de la politique des pôles de compétitivité. Après 11 ans, un nouvel élan a été donné à cette politique de soutien des clusters de l'innovation par un appel à projet national visant à labelliser des pôles plus robustes et plus homogènes dans leur capacité à défendre leur écosystème sur une carte européenne de l'innovation.

La Direccte d'Île-de-France a accompagné les pôles franciliens dans cette transition en portant de gros sujets : l'intégration du pôle Advancity et de la thématique Ville Durable par Cap Digital et la labellisation French Tech Seed d'un consortium piloté par Cap Digital, la fusion d'Optics Valley au sein du pôle Systematic, les partenariats entre pôles et SATT pour développer le transfert technologique auprès de leurs adhérents, l'appui aux nouvelles stratégies des pôles ASTECH, MOVEO et MEDICEN.

photo : : DR

Evolution des missions et mise en place d'un nouveau service

Lancée en juillet 2018, une réforme du gouvernement de son action territoriale en matière de développement économique a créé en avril 2019 des nouveaux services économiques de l'Etat en région. L'objectif visé est de recentrer l'activité de l'Etat autour de missions de pilotage, coordination, de contribution et d'évaluation sur des sujets revêtant un caractère stratégique :

- Protection du tissu économique ;
- Développement des filières stratégiques ;
- Innovation.

Abandonnant les guichets d'instruction de dossiers à volumétrie significative, le département « économie » du pôle 3E s'est ainsi réorganisé autour de ces 3 expertises auprès du préfet de Région et du ministère de l'Economie (Direction Générale des Entreprises).

INNOVATION

92 expertises réalisées pour contrôler l'éligibilité des déclarations de crédit d'impôt innovation des PME, représentant 218 produits mis sur le marché

42 lauréats après l'examen de 298 candidatures évaluées dans le cadre des 2 appels à projet régional de soutien à l'innovation « Innov'Up Leader PIA » soit 15,34 M€ d'aides accordées conjointement par l'Etat (PIA) et le Conseil Régional d'Île-de-France

80 demandes de labellisation « Entreprise du Patrimoine Vivant » instruites

41 décisions d'investissement par les 3 sociétés d'accélération de transfert technologiques (SATT) franciliennes dans des technologies *deeptech* ; 13,2 M€ de dépenses cumulées consacrées aux projets en cours

INTERNATIONAL ET ATTRACTIVITÉ

60 dossiers Assurance Export traités, toutes polices confondues, au titre de la contribution aux procédures d'instruction pour le compte de Bpifrance Assurance Export

150 dossiers de Conseillers de Commerce Extérieur de la France (nomination, de renouvellement ou de passage à l'honorariat) traités sur les 8 départements

256 instructions d'avis portant sur les demandes de titres de séjour de passeport talents (créations d'activités en France par des ressortissants étrangers).

Perspectives 2019

• Le déploiement sur le terrain des politiques de reconquête industrielle

Lancé par le Premier ministre en novembre 2018, le programme «Territoires d'industrie» bénéficiera à 136 territoires vers lesquels plus de 1,3 milliard d'euros seront orientés prioritairement. Il s'inscrit dans une stratégie plus large du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires en confiant aux Conseils Régionaux et aux collectivités des libertés d'initiative nouvelles. En 2019, la Direccte d'Île-de-France déclinera de manière opérationelle cette volonté gouvernementale sur les 10 territoires d'industrie labellisés dans la région capitale, et continuera de porter les objectifs des Comités Stratégiques de Filières, notamment en assurant le suivi des actions relatives à l'industrie du futur (plan d'accompagnement de 10 000 PME à l'industrie du futur ; programme de performance industrielle de l'aéronautique…).

• Un nouveau cadre pour davantage de sécurité économique

Après un effort nécessaire de conceptualisation de l'intelligence économique et la parution de textes fondateurs (décret de mars 2019), la priorité est désormais donnée à une dimension opérationnelle au service de la souveraineté économique de la France, grâce au réseau de délégués régionaux à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE), chargés de coordonner la mise en œuvre, sous l'autorité des préfets de région, de la politique de sécurité économique.
Le service économique régional accueille les 2 DISSE nommés pour couvrir les intérêts économiques, industriels et scientifiques d'Île-de-France, permettant ainsi de nouer un lien avec l'écosystème francilien d'innovation, extrêmement riche et sensible.

• Les orientations 2018-2020 des PON FSE et IEJ

- La première orientation portera sur la poursuite de l'instruction des dossiers FSE et IEJ déposés au titre des orientations 2018-2020, visant prioritairement la transition énergétique ou numérique, mais également l'insertion des jeunes et le soutien au développement des compétences des salariés peu qualifiés (exemples : chantiers du Grand Paris et JOP 2024).

- La seconde orientation portera sur le développement de la valorisation des résultats concrets du FSE et de l'IEJ gérés par l'État en appui aux politiques régionales de l'emploi et de l'insertion professionnelle et au bénéfice des publics et des territoires franciliens.

HAUTS-DE-SEINE

Lancement de la 2e promotion de l'incubateur Fintechs dans le 92

Le Swave est le premier incubateur national dédié aux *startups* du secteur financier, les «fintechs». L'impulsion donnée en 2016 par la Direccte à ce projet, dans le contexte du Brexit, a été possible grâce une synergie entre l'Unité Régionale et l'UD 92 autour d'un projet de revitalisation. Le Swave héberge, depuis janvier 2018, 23 fintechs et a déjà convaincu 8 grands groupes français et étrangers d'accompagner les innovations proposées par ces startups. Fort de ce premier succès, le Swave a réuni la presse le 18 septembre 2018 pour annoncer, en présence de la secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie, Gény Stephann, le lancement d'un second appel à candidature. Environ 20 nouvelles fintechs seront sélectionnées pour intégrer les locaux du Swave dès janvier 2019.

2018 : une année intense pour la cellule de continuité économique

Depuis novembre 2015, la cellule de continuité économique mise en place par la Direccte Île-de-France a continuellement apporté écoute, coordination entre opérateurs publics et rapidité d'action auprès des entreprises confrontées à des urgences économiques en raison d'événements : attentats de novembre 2015, inondations de juin 2016, intempéries de début 2018, crise des gilets jaunes et autres mouvements sociaux de 2018, explosion de la rue de Trévise…
En 2018, dans le cadre des intempéries de début d'année et des mouvements sociaux (SNCF et Gilets Jaunes), près de 200 entreprises ont été ainsi accompagnées en île-de-France correspondant à près de 2 000 emplois.
Cette cellule a pour objectif de proposer un guichet unique permettant aux entreprises d'être orientées vers les dispositifs mis en place auprès des différentes institutions (recours à l'activité partielle auprès des unités départementales de la Direccte, DRFiP, Urssaf, Préfecture de Police, FFA, Banque de France, BPI France, CNV et Communes) afin de limiter les effets économiques de ces évènements et notamment d'éviter des licenciements.
Un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse mail permettent de solliciter la cellule afin d'être orienté au mieux et d'avoir un retour rapide des institutions concernées.

photo : PackShot © Fotolia

Les principaux projets de développement économique et les pôles de compétitivité franciliens

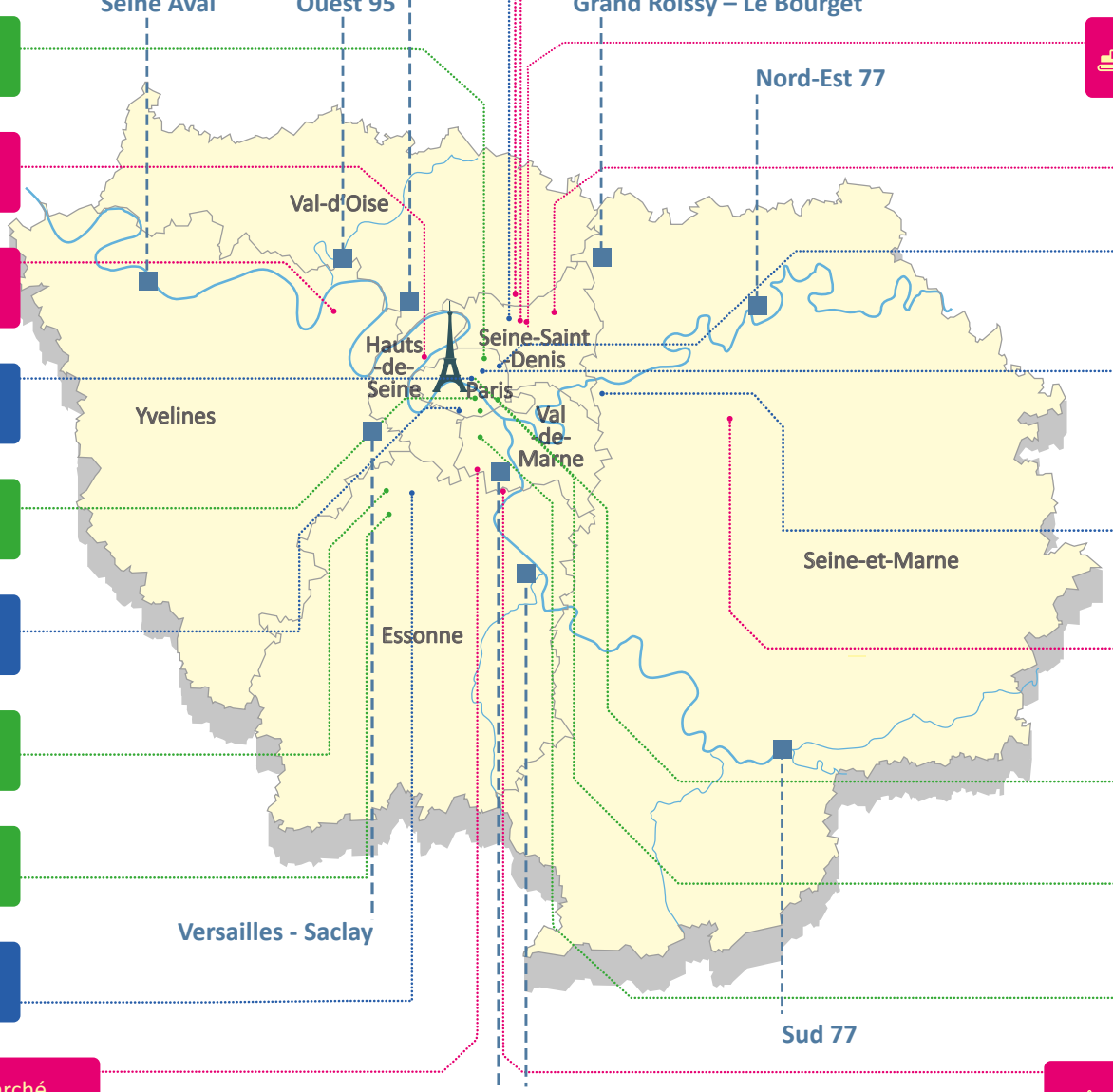

- Europa City
- Astech
- L'Arc de l'innovation
- Renouveau de La Défense
- Port Seine Métropole
- Finance Innovation
- SATT* Lutech
- Medicen
- Paris-Saclay
- SATT* Paris-Saclay
- Systematic
- Le renouveau du Marché d'intérêt national de Rungis
- Réhabilitation du parc des expositions du Bourget
- Airbus Helicopters Projet Paris – Le Bourget
- Redéploiement du site libéré par PSA
- Moveo
- Cap Digital
- Advancity
- Village Nature
- SATT* IdF Innov
- « Station F »
- Campus Santé
- Cœur d'Orly et réaménagement des aérogares

Pôle de compétitivité

Projet d'aménagement à vocation économique et emploi

Projet d'innovation

Bassin d'emploi

* SATT : Société d'accélération du transfert de technologie

Assurer l'effectivité du droit du travail et la qualité du dialogue social

Le pôle T pilote, appuie et évalue la politique du travail. Il veille, notamment par l'action de contrôle de l'inspection du travail, à l'effectivité du droit du travail dans les entreprises. Il assure la promotion de la qualité de vie au travail et la protection de la santé des salariés ; le développement du dialogue social et le suivi des relations de travail.

Faits marquants 2018

• En matière de **dialogue social**, le pôle Travail a participé activement à la mise en place de la nouvelle instance des observatoires d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (ODDS).
L'expérience acquise avec la CRPI[1] (arrêté, règlement intérieur) a permis d'accompagner les UD dans la mise en place des ODDS dont les arrêtés ont été pris par les départements entre mars et juin 2018.

• Un séminaire qui s'est tenu le 29 novembre 2018 à destination des membres des observatoires avec l'appui de l'Institut des Sciences Sociales du Travail (Paris 1 – La Sorbonne) a présenté plusieurs expériences locales intéressantes de dialogue social et a permis d'échanger sur les projets pouvant être développés dans chacun des départements.

• Dans le cadre du suivi des **chantiers du Grand Paris**, la Direccte d'Île-de-France a poursuivi en 2018 les actions engagées pour la déclinaison des engagements pris par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de la charte « Responsabilité Sociale des Entreprises ».

• Trois réunions organisées en 2018 rassemblant les maîtres d'ouvrage signataires de la charte ainsi que leurs représentants, les services concernés de la Direccte, de la CRAMIF, de l'OPPBTP et de l'Urssaf ont traité les quatre thèmes suivants :

- la concrétisation des engagements pris en matière de santé et sécurité au travail et la lutte contre la fraude aux PSI et le travail illégal ;
- les problématiques identifiées sur les chantiers ;
- le point de situation des réseaux de contrôle ;
- les arbitrages à la demande des maîtres d'ouvrage.

Une réunion rassemblant les maîtres d'ouvrage et 120 entreprises intervenant sur les chantiers du Grand Paris s'est tenue le 7 décembre 2018; ont été abordées la sécurité sur les chantiers, la lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement.

© photo : Pixabay

1 - CPRI : Commission paritaire régionale interprofessionnelle

© photo : Pixabay

Perspectives 2019

La DGT a fixé à la Direccte IDF des objectifs chiffrés d'interventions sur les priorités 2019.
En 2019, les interventions de l'inspection du travail porteront sur les priorités suivantes :

- La santé-sécurité au travail : amiante, risque de chute de hauteur, installations classées Protection de l'environnement, règlementation sociale européenne dans les transports routiers ;

- Le dialogue social : mise en place du CSE, égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;

- La lutte contre le travail illégal et la fraude au détachement.

- La publication d'un index égalité professionnelle pour les entreprises de plus de 250 salariés

  Pour supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, en 2019, les entreprises de plus de 250 salariés calculeront, chaque année, un index à partir d'indicateurs :

  - écart de rémunération femmes-hommes,

  - écart de répartition des augmentations individuelles,

  - écart de répartition des promotions,

  - nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,

  - parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

  Cet index est publié sur leur site interne, communiqué à leur comité social et économique ainsi qu'à la Direccte. L'index a été conçu comme un outil simple et pratique avec la possibilité de le calculer aisément grâce à un outil en ligne : https://index-egapro.travail.gouv.fr/.

  Si l'entreprise obtient moins de 75 points, elle devra mettre en œuvre des mesures de correction pour atteindre au moins 75 points, dans un délai de 3 ans.

  Pour accompagner les entreprises,

  - un référent régional et par département de la Direccte ont été désignés ;

  - des ateliers de proximité seront mis en place par l'Aract ;

  95 % des entreprises de plus de 1000 salariés ont déjà publié leur index.

© photo : Pixabay

PARIS

La startup de l'UD 75, Work in France continue sa progression

Dès mars 2018, l'UD 75 a expérimenté workinfrance.beta.gouv.fr. Ce site permet aux étudiants étrangers résidant à Paris et à leurs employeurs de faire leur demande d'autorisation provisoire de travail plus rapidement. Cette solution développée dans le cadre d'une startup d'état facilite les démarches des usagers grâce aux outils numériques. Les résultats satisfaisants au terme de la première période d'expérimentation (320 demandes soit un tiers des demandes) ont permis d'étendre l'ouverture de l'outil à d'autres départements en dehors du territoire francilien. En 2019, l'ensemble des unités départementales de l'Île-de-France offre ce service.

YVELINES

Le Bureau International du Travail (BIT) dans le 78

En juin 2018, l'UD 78 a accueilli quatre membres du BIT pour procéder au contrôle de plusieurs chantiers dont celui de la rénovation de la chapelle royale du Château de Versailles présentant des risques d'exposition au plomb, celui de la future gare Eole à Poissy en collaboration avec l'Uracti (Unité régionale en charge de la lutte contre le travail illégal) ainsi que des chantiers pavillonnaires. Les membres du BIT ont pu constater l'omniprésence du travail illégal et la pénibilité des conditions de travail. La journée a été ponctuée d'échanges avec les agents de l'inspection du travail et de l'Uracti sur les pratiques professionnelles, les suites liées aux visites effectuées, la préparation des contrôles, la protection des agents et leur suivi médical. Ils ont aussi apprécié l'importance de la relation humaine et du travail pédagogique développés par les agents lors des contrôles.

INSPECTION DU TRAVAIL

75 821 demandes traitées par les services de renseignement

31 740 suites données aux interventions de l'inspection du travail (dont 18 397 lettres d'observation, 870 procès-verbaux en 2017, 551 décisions d'arrêts de travaux dont 380 dans le BTP)

3 416 contrôles menés dans le cadre de la lutte contre le travail illégal

3 355 interventions effectuées par les agents de contrôle

© photo : Pixabay

DIALOGUE SOCIAL ET RELATIONS AU TRAVAIL

23 192 accords d'entreprises enregistrés

SANTÉ AU TRAVAIL

37 services de santé agréés (portant respectivement à 160 services et 24 services inter-entreprises agrées en Île-de-France)

ESSONNE

Intoxication sur les stands de tirs

L'inspection du travail de l'UD 91 a été informée de l'intoxication au plomb de salariés d'une entreprise chargée du nettoyage des stands de tirs de la police en Île-de-France. Chaque agent de contrôle concerné a participé à une réunion d'information en vue d'engager une action de contrôle collective selon une méthodologie partagée, avec l'appui de la cellule pluridisciplinaire. Ainsi, plus de vingt sites ont été contrôlés, mettant en évidence un risque global d'exposition au plomb. La préfecture de police a été sensible aux constats présentés, et avec l'appui de l'institut des sciences sociales du travail (ISST), de nombreuses actions correctives ont été déployées, notamment des protections collectives adaptées ainsi qu'une prise en considération du risque cancérogène, mutagène et reprotoxique (CMR) pour le prochain marché 2019.

SEINE-ST-DENIS

La Seine-Saint-Denis sur les chantiers

En septembre 2018, l'UD 93 a organisé une journée d'action ciblée de contrôle des chantiers, l'occasion pour les agents des différentes unités de contrôle de se mobiliser sur les problématiques des chutes de hauteur, de l'amiante, de la lutte contre le travail illégal et de la fraude aux prestations de services internationales (PSI). Ces actions de mobilisation des services permettant des montées en compétences et des échanges conjoints, tout en affirmant la présence de l'Etat sur ces sujets de société, ont vocation à être renouvelées.

VAL-D'OISE

Ateliers du dialogue social : « Dialoguer et agir ensemble dans le Val d'Oise »

L'UD 95 et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) ont organisé du 11 au 15 juin 2018 des ateliers du dialogue social pour contribuer au renforcement de la négociation collective dans les entreprises. Ces ateliers d'une demi- journée ont été ouverts à tous les acteurs de l'entreprise et aux membres du réseau valdoisien RH public-privé, sur les thèmes suivants :

- le nouveau cadre de la négociation collective : acteurs et enjeux ;
- la rémunération et le temps de travail : partage de la valeur ajoutée ;
- l'égalité professionnelle femmes-hommes et la qualité de vie au travail ;
- le maintien dans l'emploi de toutes les générations et la prévention de l'usure professionnelle.

Contribuer à la régulation des marchés pour assurer la confiance des acteurs économiques

Le Pôle C est garant du bon fonctionnement concurrentiel des marchés, de la protection des consommateurs et du respect des règles de métrologie légale. Ses missions opérationnelles portent sur le contrôle de l'équilibre des relations entre les acteurs économiques, et notamment les relations entre la grande distribution et ses fournisseurs ; le contrôle des délais de paiement interentreprises ; la conduite d'enquêtes et d'investigations en matière de pratiques anticoncurrentielles ; la réalisation de contrôles dans les secteurs des fruits et légumes, des vins et spiritueux et dans le domaine de la métrologie légale.
Par ailleurs, le Pôle C pilote au niveau régional les missions garantissant la sécurité et la protection économique des consommateurs que mettent en œuvre les directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Faits marquants 2018

• Prévenir les risques pour le consommateur : la surveillance des produits chimiques et biocides.
Afin d'identifier et maîtriser les risques émergents pour la santé et la sécurité des utilisateurs, des agents DGCCRF spécialisés en fonction dans les DDPP[1] contrôlent le respect de la réglementation (règlement REACH) concernant les produits chimiques et les produits biocides.
Le premier plan de contrôle ciblait les parfums d'ambiance, les colles, les peintures et vernis, les adhésifs, les décapants, les déboucheurs, les détartrants vendus dans les magasins à destination des professionnels et accueillant du grand public. 283 établissements ont été contrôlés lors de 343 inspections (taux de non-conformité très élevé : 43%). Par ailleurs, 60% des 45 échantillons prélevés lors de ces interventions ont été déclarés non conformes par le laboratoire. Les principales infractions commises concernent l'absence de respect des règles de classification de danger, des étiquetages non conformes et l'absence des mentions obligatoires de vigilance sur les emballages de substances chimiques et de mélanges.
Le second plan de contrôle visait les produits biocides. Une attention particulière a été portée aux produits présentés comme «assainissant», aux détergents vendus en vrac et aux lessives conditionnées en dosettes. Au regard des enjeux de santé publique posés par la présence massive de punaises de lit dans certains établissement hôteliers ou d'hébergement en Île-de-France, des vérifications ciblées ont été réalisées également sur des insecticides spécifiques destinés à éradiquer ces nuisibles. Globalement 212 inspections ont concerné 180 établissements avec un taux d'anomalie de 43%. Sur les 29 échantillons prélevés, 20 se sont avérés non conformes après analyse. Cette enquête a donné lieu à la rédaction de 65 avertissements, 13 injonctions de remise en conformité et 5 procédures pénales.

1 - DDPP : Direction départementale de la protection des populations

RÉGULATION DES MARCHÉS

240 entreprises majeures contrôlées en matière de délais de paiement

69 sanctions prononcées pour plus de 12 millions d'euros
53 sanctions publiées

24 assignations engagées devant le tribunal de commerce de Paris à l'encontre d'enseignes de la grande distribution font l'objet d'un suivi judiciaire

39 indices de pratiques anticoncurrentielles recueillis

14 enquêtes sur des pratiques anticoncurrentielles achevées

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

21 178 réclamations de consommateurs traitées

172 enquêtes et plans de contrôle ou de surveillance réalisés

31 487 visites d'entreprises réalisées

3 731 prélèvements de produits réalisés en vue de leur analyse

8 715 avertissements adressés

2 129 injonctions prononcées

782 amendes administratives dressées

1 137 procédures pénales transmises au Parquet

MÉTROLOGIE

314 actions de surveillance des organismes vérificateurs, réparateurs et des fabricants

4 923 instruments contrôlés lors de visites de contrôle de détenteurs d'instruments

400 avertissements adressés à des contrevenants (15 amendes administratives prononcées)

• Des contrôles dans les auto-écoles d'Île-de-France.
La surveillance du secteur des établissements d'enseignement de la conduite a été renforcé depuis l'entrée en vigueur au second semestre 2015 de la nouvelle réglementation améliorant la protection économique du consommateur (les frais de transferts de dossier ou de présentation à l'examen du permis de conduire sont désormais interdits).
Les enquêteurs ont réalisé 286 visites auprès de 191 établissements. Malgré la surveillance continue de ce secteur depuis plusieurs années, le taux d'anomalie reste très élevé (73% des établissements contrôlés). Les principales irrégularités concernent le respect des dispositions relatives à l'information du consommateur et l'existence de clauses abusives dans les contrats. Cette enquête a mis l'accent sur des pratiques de frais interdits ou encadrés, spécifiques au secteur, la publicité sur le taux de réussite des établissements, l'information des candidats qui souhaitent s'inscrire à l'épreuve théorique générale et la communication des établissements via leur site Internet pour ceux qui en disposent. Les DDPP ont adressé 74 avertissements, 61 injonctions visant à corriger les irrégularités et 26 procédures de sanction.

• Le Pôle C veille à l'équilibre des relations commerciales.
En 2018 240 entreprises ont été contrôlées afin de vérifier le respect des règles fixant des limites aux délais de paiement inter-entreprises. 69 sanctions administratives ont été prononcées, essentiellement à l'encontre de très grandes entreprises, pour un montant total de 12,22 millions d'euros. Ce montant a doublé par rapport à celui infligé en 2017. Dans 53 cas, la sanction a été publiée sur le site Internet de la DGCCRF et parfois sur le site de l'entreprise. Le contrôle des délais de paiement constituera encore une priorité des pouvoirs publics en 2019. Les entreprises publiques sont également concernées par ces vérifications.
S'agissant des pratiques de la grande distribution, des pratiques de revente à perte ont notamment été relevées à l'encontre d'INTERMARCHE (affaire dite «Nutella»), qui en violation de ses engagements pris lors des Etats Généraux de l'Alimentation, a pratiqué des réductions de prix de 70 % sur quatre produits de grande consommation. Cette procédure s'est conclue par la reconnaissance de l'infraction par l'entreprise et le paiement d'une transaction d'un montant de 375 000 €.

• Prévenir les fraudes : opération de contrôle des compteurs équipant les camions de livraison de fuel.
Le service métrologie a effectué en septembre et octobre 2018 des contrôles dans le cadre d'une campagne nationale concernant les compteurs installés sur les camions délivrant du fioul domestique ou d'autres liquides tels que le GPL, les liquides cryogéniques et les liquides alimentaires. Le contrôle a porté sur le respect de l'obligation de vérification annuelle et des règles destinées à assurer l'exactitude des quantités de liquides mesurées et facturées aux clients.
323 instruments appartenant à une centaine de sociétés ont été contrôlés. 9 % des compteurs de fioul domestique se sont avérés non conformes. Les détenteurs de ces instruments ont été mis en demeure de régulariser leur situation, avec interdiction d'utiliser les matériels non conformes dans l'attente de leur remise en conformité. Cette opération de contrôle a également permis de sensibiliser les organismes privés agréés qui vérifient périodiquement ces compteurs.
Ces contrôles contribuent à assurer la loyauté des transactions commerciales au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

Perspectives 2019

- Prévenir les crises en renforçant l'efficacité des dispositifs de retrait de la vente des produits dangereux ;
- Renforcer la surveillance de la commande publique dans le cadre des projets du Grand Paris et des JOP ;
- Veiller à l'équilibre des relations commerciales dans les filières de production/distribution de denrées alimentaires.

© - photo : Pixabay

Alerte sur les légumes surgelés en provenance de Hongrie

Le 11 juillet 2018, l'Unité d'alerte de la DGCCRF a demandé aux DDPP franciliennes d'intervenir afin de contrôler la mise en œuvre d'une procédure de rappel de légumes surgelés en provenance de Hongrie. Ces produits étaient soupçonnés d'être contaminés par Listeria monocytogenes.
Le Pôle C de la Direccte a coordonné les contrôles et centralisé les informations recueillies, en raison du volume très important des interventions à réaliser en urgence.
Celles-ci ont été conduites auprès d'une grande diversité d'opérateurs (restauration collective dont hôpitaux, établissements scolaires et d'accueil de personnes âgées et/ou handicapées restauration commerciale, grande distribution et principaux grossistes identifiant à partir de la facturation des importateurs de ces produits en France). La difficulté de la gestion de cette alerte de grande ampleur tenait au fait que ces légumes surgelés pouvaient avoir été incorporés à d'autres préparations, rendant plus complexes la vérification de la traçabilité des produits.
Les enquêteurs devaient s'assurer que les professionnels avaient bien retiré les produits de la vente, et le cas échéant qu'ils délivraient bien à leurs clients l'information sur le rappel en cours.
Toutes les DDPP d'IDF ont été sollicitées, et ont effectué 431 inspections. La plupart des produits livrés avait déjà été achetés et consommés, seuls 42 établissements ayant été en mesure de procéder à des retraits de produits.

Moderniser l'organisation

Le secrétariat général assure l'ensemble des fonctions support pour la DIRECCTE : ressources humaines et dialogue social, prévention, finances et contrôle interne, immobilier et moyens généraux, systèmes d'information et de communication.

Faits marquants 2018

• **Un nouveau projet de service pour le Secrétariat général.** Afin de prendre en compte les évolutions de l'environnement professionnel des différentes fonctions support, avec notamment la place accrue de l'interministérialité, le Secrétariat général a lancé au début de l'année 2018 une démarche de formalisation de son projet de service autour de quatre grands objectifs : améliorer la qualité du service rendu aux usagers internes ; garantir un traitement équitable des unités et de tous les agents ; améliorer l'efficience des fonctions support ; redonner du sens et améliorer la qualité de vie au travail des agents chargés de ces fonctions. Le projet a abouti à une plus grande intégration des fonctions support et au lancement de grands chantiers : politique de prévention, guide RH, stratégie achats, etc.

• **Une politique ressources humaines correspondant aux aspirations des agents et télétravail.** La politique de ressources humaines de la Direccte a visé en 2018 à la fois harmonisation et modernisation. Suite à l'arrêté ministériel de novembre 2017 et après échanges en groupes de travail avec les organisations syndicales, un règlement intérieur unique a été établi, permettant de donner à toutes les unités les mêmes règles de gestion du temps de travail, et offrant de nouveaux cycles de travail. Le dialogue social a également permis d'aboutir à un cadre régional sur le télétravail déclinant l'arrêté ministériel d'avril 2018. Une première campagne a été lancée, permettant à près d'une centaine d'agents de la Direccte Île-de-France de devenir télétravailleurs.

• **Renforcement de la protection des données.** Le Secrétariat général a conduit un double mouvement de sécurisation des données, avec le déploiement d'une solution de sauvegarde des postes et le lancement de la démarche de mise en conformité avec le Règlement général à la Protection des Données (RGPD) avec le registre des traitements et les premières mesures préventives. Ces travaux garantissent aux agents une meilleure intégrité de leurs données de travail et aux usagers une effectivité des nouvelles garanties prévues dans le règlement européen : droits d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, etc.

• **Une politique documentaire optimisée.** En 2018, la nomination d'un coordinateur documentation-archives a rendu possible la construction d'une nouvelle politique documentaire régionale avec un socle commun assurant l'équité entre unités. Cette nouvelle politique intègre les évolutions numériques dans le champ de la documentation, tant dans l'accès à l'information que dans la gestion de la ressource. Les agents ont ainsi été formés sur sites à la prise en main des offres dématérialisées des éditeurs juridiques.

Perspectives 2019

• **Préparer la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat,** en facilitant les recompositions des organisations, en accompagnant les services et les agents dans la réforme et en anticipant les impacts sur les fonctions support de la Direccte ;

• **Améliorer l'attractivité RH et transparence de gestion,** poursuivre les travaux internes de rédaction d'un guide des procédures de ressources humaines ; continuer les travaux avec la direction de ressources humaines des ministères sociaux pour fluidifier, avec le niveau national, la gestion notamment des recrutements dans le cadre de la nouvelle loi sur la fonction publique ;

• **Prévenir les risques psycho-sociaux,** en intégrant ce volet dans l'ensemble des documents uniques d'évaluation des risques professionnels, mis à jour ;

• **Finaliser la migration vers Windows 10 et accompagner la montée en charge du télétravail,** en orientant nos achats bureautiques vers la mobilité ;

• **Rationaliser les achats,** en formalisant la stratégie globale, en développant des outils pour chaque type d'achat, en sécurisant les processus et en animant la communauté professionnelle des acheteurs ;

• **Clarifier notre politique de déplacements :** à travers un cadrage régional, l'utilisation d'un nouveau logiciel de réservation, et la rationalisation du parc automobile.

Cette logique régionale a également permis des économies importantes lors des renégociations des abonnements avec les éditeurs. Enfin, la Direccte Île-de-France s'investit de plus en plus dans la mutualisation des offres documentaires portée par le niveau national.

• **La démarche Diversité égalité.** Les ministères sociaux sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité et l'égalité professionnelle. La Direccte a été fortement engagée dans les travaux qui ont mené au renouvellement du label diversité et à l'obtention du label égalité professionnelle, remis aux trois ministres du champ des solidarités le 12 septembre 2018. La Direccte a aussi obtenu le prix de l'inclusion décerné par le Handi-Pacte et la Préfecture de région Île-de-France, dans la catégorie « communication et sensibilisation » pour l'organisation des séances de théâtre-forum sur le critère du handicap dans l'ensemble de ces unités.

FONCTIONNEMENT ET DIALOGUE SOCIAL

6 947 actes comptables saisis

98 recrutements et accueils de nouveaux agents NE.

38 CHSCT régionaux ou locaux.

12 marchés nouveaux notifiés.

287 postes informatiques renouvelés.

719 nombre de postes migrés sur Windows 10.

Communication

Le service communication accompagne les pôles et UD dans la mise en œuvre des politiques publiques et assure la communication interne.

Faits marquants 2018

- Un site internet en évolution. L'information utile et les services sont mis en avant dans le cadre d'une approche usagers et en complémentarité avec les sites internet ministériels et préfectoraux.
- Parmi les entreprises, les TPE et PME, qui ont souvent moins de moyens et de facilités pour accéder à l'information, sont demeurées une cible privilégiée.
- Les relations avec la presse ont continué à se développer. La Direccte Île-de-France a été fortement sollicitée par la presse radio ou télé sur les sujets d'actualité intéressant les entreprises.

Perspectives 2019

- Poursuivre le renforcement des réseaux de communication interne notamment via la mise en place d'un nouvel intranet national.
- Développer l'évaluation des actions et outils de communication.
- Favoriser la connaissance par les usagers des dispositifs déployés dans le cadre des politiques publiques, notamment avec le déploiement de la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel.

Chiffres clefs

1 083 055 visites ont été enregistrées sur le site www.idf.direccte.gouv.fr

2 548 984 pages ont été vues

01 : 15 minutes passées en moyenne sur une page, soit +1,8% par rapport à 2017

142 actions de communication ont été menées ou documents édités

38 communiqués de presse ont été publiés et 65 sollicitations journalistiques gérées

Études et statistiques

Le service études, statistiques et évaluation (Sese) réalise des études, des travaux statistiques et participe à l'évaluation des politiques publiques. Il contribue à la réflexion stratégique régionale et éclaire l'action publique. Ses études et travaux d'évaluation nourrissent le débat public régional.

Faits marquants 2018

- L'évaluation des emplois d'avenir.
- Un appui méthodologique au déploiement des bassins d'emploi, territoires partagés d'intervention publique.
- Un nouveau dossier d'analyse conjoncturelle trimestriel.
- Une étude approfondie de la mission des conseillers du salarié.

Perspectives 2019

- L'analyse des premiers accords de rupture conventionnelle collective.
- L'accompagnement de la mise en œuvre, du suivi et la préparation de l'évaluation du Plan régional d'investissement dans les compétences.
- La refonte du périmètre des zones d'emploi pour améliorer la connaissance des territoires.

Chiffres clefs

53 études conjoncturelles ou thématiques publiées sur la demande d'emploi, les mutations économiques, le monde du travail et les politiques d'emploi

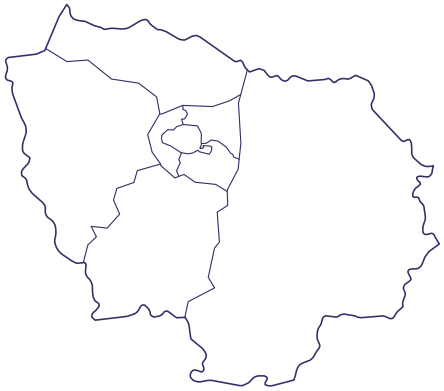

UD de Paris
21, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 20 00
Adresse postale :
35, rue de la Gare - CS 60003 75144 PARIS cedex 19

UD de Seine-et-Marne
Cité Administrative
20, quai H. Rossignol
77011 MELUN Cedex
Tél. : 01 64 41 28 59

UD des Yvelines
Immeuble "la Diagonale"
34, avenue du Centre
78182 SAINT-QUENTIN
EN-YVELINES Cedex
Tél. : 01 61 37 10 00

UD de l'Essonne
Immeuble l'Européen
98 allée des Champs Elysées
Courcouronnes - CS 30491
91042 EVRY Cedex
Tél. : 01 78 05 41 00

UD des Hauts-de-Seine
11, rue des Bouvets
92741 NANTERRE Cedex
Tél. : 01 47 86 40 00

UD de Seine-Saint-Denis
1, avenue Youri Gagarine
93016 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00

UD du Val-de-Marne
Immeuble le Pascal - Hall B
av. du Général de Gaulle - CS 90043
94046 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01 49 56 28 00

UD du Val-d'Oise
Immeuble Atrium
3, bd de l'Oise - CS 20305
95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 01 34 35 49 49

La Direccte Île-de-France s'engage pour la diversité et l'égalité

Direccte ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi

21, rue Madeleine Vionnet - 93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 70 96 13 00 - Fax : 01 70 96 17 04

Retrouvez toute l'actualité de la Direccte Île-de-France et abonnez-vous à ses lettres d'information sur www.idf.direccte.gouv.fr

Graphiste : Jérôme Pellerin . Crédits : © Pixabay, Direccte Île-de-France, Fotolia. Édition : Direccte Île-de-France Août 2019